



Commune
FROLOIS

CR réunion du Conseil Municipal du 17 09 2009

Secrétaire de séance : **Mme CLAUDEL Solange**

Membres du conseil municipal :

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Procurations
COLIN	Claude	✓		
BOEGLIN	Stéphane		✓	FERRY - Gérard
CANALS	Martin	✓		
CLAUDEL	Solange	✓		
DUEZ	Catherine	✓		
DUMAS	Patrick	✓		
EUSTACHE	Marie-Hélène	✓		
FERRY	Gérard	✓		
HARDEL	James	✓		
LARDIN	Dominique	✓		
PONSOT	Christelle	✓		
POTIER	Thierry		✓	COLIN - Claude
TILLARD	Olivier			
URION	Michel	✓		
WITZ	Nicole		✓	DUEZ - Catherine

ORDRE DU JOUR :

1. DCM intérêts parts sociales
2. DCM tarif insertion publicitaire
3. DCM remise gracieuse
4. DCM transferts de crédits
5. Dossier « Dotation communale d'investissement 2010 »
6. DCM consultation établissements bancaires

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

1. ACCEPTATION DES INTERETS DE PARTS SOCIALES

Le Maire expose que la Caisse d'Epargne vient de procéder au paiement des intérêts de parts sociales de notre compte titres N° 37001235434 détenue par cet établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** les intérêts de parts sociales d'un montant de 1,50€

2. INSERTION PUBLICITAIRE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de modifier la délibération N°1307 du 21 juin 2007, en particulier le tarif de l'insertion publicitaire de 9,50 cm x 6 cm.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents

- **ACCEPTE** de modifier le tarif de l'insertion de 9,50 cm x 6 cm et de passer de 55€ au lieu de 50€

3. TITRES IRRECOUVRABLES

Le Maire propose au Conseil Municipal, qu'un titre de recettes (T77 du 28/09/2004) concernant la location de la salle socioculturelle n'a pu être mis en recouvrement. En conséquence, il est nécessaire de procéder à l'admission en non-valeurs de ce titre d'un montant de 236,50€ et d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 654.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** d'admission en non-valeur de ce titre d'un montant de 236,50€
- **ACCEPTE** d'ouvrir au compte 654 les crédits nécessaires

4. TRANSFERTS DE CREDITS

Le Maire expose que suite à des dépenses imprévues, il y a lieu de procéder aux transferts suivants :

En investissement :

- du compte 020 au compte 202 pour 947,00€
- du compte 2111 au compte 202 pour 800,00€
- du compte 2182 opération 23 au compte 2182 opération 24 pour 6000,00 €

En fonctionnement :

- du compte 022 au compte 6232 pour 600,00€
- du compte 022 au compte 654 pour 170,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** le transfert de crédits

5. DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT 2010

Afin d'en bénéficier, il convient de déposer un dossier unique, récapitulant les projets en cours ou futurs, pour le 30 septembre 2009 au plus tard.

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en date du 28 octobre 2008, une délibération a été prise en vue de solliciter du Conseil Général de Meurthe et Moselle l'octroi de subventions, au titre de la dotation complémentaire d'équipement pour les opérations suivantes

- Rénovation de la toiture de l'église programmée sur 2009 et 2010
- Rénovation des façades de l'église programmée sur 2009 et 2010

Aussi le rapporteur explique qu'il y a lieu d'approuver le programme globale 2010 au titre de la dotation complémentaire d'équipement tel que figurant sur le tableau ci-dessous, afin que les dossiers soient pris en compte par le Conseil Général de Meurthe et Moselle.

Intitulé du projet	Date de la délibération	Montant H.T des dépenses
Rénovation de la toiture de l'église 2 ^{ème} tranche	28/10/2008	52 989,99 €
Rénovation des façades de l'église 2 ^{ème} tranche	28/10/2008	180 231,70 €
TOTAL		246 000,69 €

Proposition :

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le programme globale 2010, au titre de la dotation complémentaire d'équipement et de solliciter les subventions correspondantes au taux de 43%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** le maintien des projets
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général au titre de la dotation d'équipement

6. CONSULTATION ETABLISSEMENTS BANCAIRES

Le Maire expose que les travaux de rénovation de l'église ont démarré et qu'il est nécessaire de consulter différents établissements bancaires afin de contracter l'emprunt prévu au budget.

Le Maire propose de consulter plusieurs établissements bancaires afin d'étudier les propositions de ceux-ci pour un emprunt de 80 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE** Le Maire à consulter différents établissements bancaires en vue de contracter un emprunt de 80 000 €

M. COLIN lève la séance.